



MODERNISATION DE L'UVE DE BAYET

Un nouvel outil au service d'un territoire élargi de 450 000 habitants

Depuis sa création en 1982, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) permet au SICTOM Sud-Allier de traiter ses déchets ménagers et assimilés.

Le projet de modernisation consiste à réaménager le site de l'actuelle UVE et refondre ses installations vieillissantes. Dans le prolongement des évolutions régulièrement apportées à l'UVE depuis sa création sous l'impulsion du SICTOM Sud-Allier, il s'agit à la fois :

- D'assurer la continuité du service public de traitement des déchets et assimilés ;
- D'adapter la capacité de traitement aux besoins des 6 collectivités (**SICTOM Sud Allier, SICTOM Nord Allier, SICTOM de Cérilly, SICTOM Région Montluçonnaise, SMEVOM du Charolais Brionnais et de l'Autunois, Communauté d'agglomération Vichy Communauté**) constituant le GAC (un groupement d'autorités concédantes est une alliance de plusieurs organismes publics ou privés qui s'unissent pour signer et gérer ensemble un contrat de concession, comme le prévoit le Code de la commande publique) porteur du projet, dès la mise en service en 2030 ;
- De continuer à améliorer les performances environnementales des installations ;
- De fournir plus d'énergie au territoire.

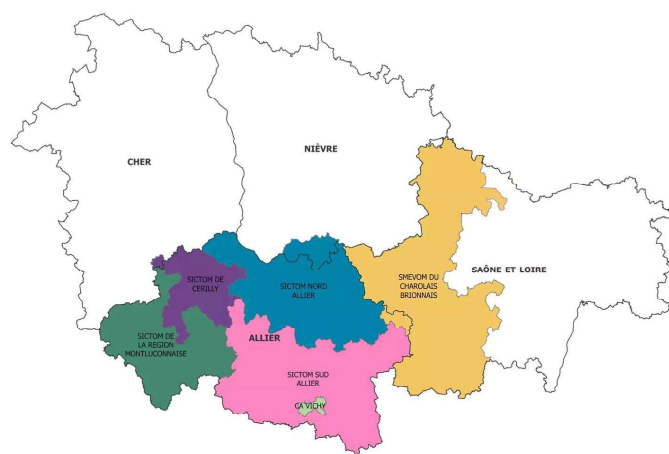
LE PROJET

Pourquoi moderniser l'UVE de Bayet ?

Le projet est mené dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public concernant l'exploitation de l'UVE de Bayet pour une durée de 25 ans.

- **Des installations datées :** l'UVE de Bayet est en service depuis plus de 40 ans. Ses installations doivent être entièrement refondues pour répondre aux objectifs de performances et aux nouvelles normes environnementales
- **Une alternative à l'enfouissement des déchets :** le projet répond à la nécessité d'anticiper la fermeture ou la saturation de solutions actuelles de traitement, notamment pour les collectivités qui ne disposeront plus d'exutoires pérennes à l'horizon 2030. La loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) impose une réduction de 50 % de l'enfouissement à l'échelle nationale d'ici 2025, ce qui incite les six collectivités membres du GAC à mutualiser leurs équipements. À sa mise en service en 2030, l'UVE modernisée de Bayet constituera leur outil de traitement commun
- **Une ambition collective de réduction active des déchets :** les capacités de l'UVE vont être augmentées à 115 000 tonnes/an par rapport aux capacités actuelles (74 100 tonnes/an), afin de couvrir les besoins de ce territoire considérablement élargi par rapport à aujourd'hui.

Pour autant, ces capacités impliquent que chacune des collectivités réduise fortement la proportion de ses déchets ménagers et assimilés pour que ce dimensionnement s'avère adapté.



- CA VICHY COMMUNAUTÉ
- SICTOM DE CERILLY
- SICTOM DE LA RÉGION MONTLUÇONNAISE
- SICTOM NORD ALLIER
- SICTOM SUD ALLIER
- SMEVOM DU CHAROLAIS BRIONNAIS ET DE L'AUTUNOIS

QU'EST-CE QU'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ?

Une UVE est un site industriel qui permet de produire de l'énergie à partir des déchets qui ne peuvent être recyclés, tels les ordures ménagères résiduelles et les refus de tri.

L'énergie produite grâce à la combustion peut l'être sous la forme :

- **De chaleur :** elle sert alors à alimenter des Réseaux de Chaleur Urbain (RCU) ou/et des Réseaux de Chaleur Industriel ou Tertiaire.
- **D'électricité :** elle peut servir à l'autoconsommation de l'usine et/ou à alimenter le réseau d'électricité local.

La valorisation énergétique crée des boucles locales d'énergie permettant de réduire la dépendance aux combustibles fossiles et de renforcer l'autonomie énergétique des territoires. Elle constitue l'un des leviers de l'économie circulaire : en transformant les déchets en ressources, elle minimise le gaspillage et maximise le réemploi.



LE PROJET TECHNIQUE

En quoi va consister la modernisation ?

Techniquement, il s'agit d'adapter les capacités de traitement et de production énergétique du site pour répondre aux besoins, tout en continuant à améliorer les performances environnementales d'une installation qui a toujours été précurseuse et qui s'engage dans une démarche durable.

Capacité de traitement

Redimensionner la capacité d'incinération de 74 100 tonnes/an à 115 000 tonnes/an. Aujourd'hui l'UVE de Bayet dispose de deux lignes de traitement des déchets.

Renforcer les performances environnementales au-delà des exigences réglementaires

Traitement des fumées : il sera entièrement modernisé afin d'atteindre des niveaux d'émissions très en-dessous des normes en vigueur.

La future installation combinera plusieurs dispositifs : traitement à sec, double filtration, réduction des oxydes d'azote et captation des polluants à l'aide de charbon actif, de bicarbonate de soude et de chaux.

Gestion de l'eau : réduction de la consommation globale, réutilisation des eaux pluviales.

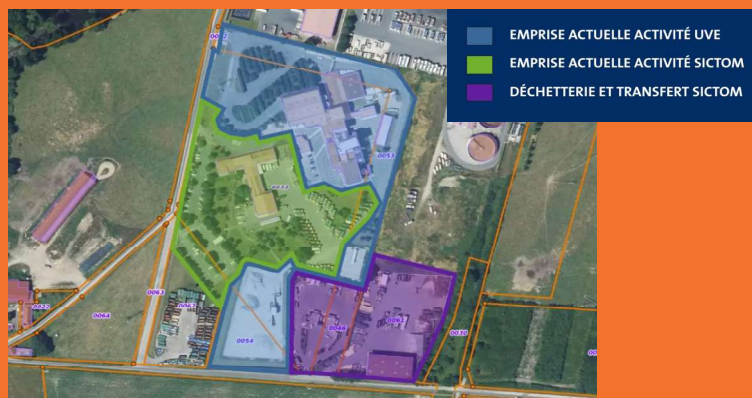
Produire davantage d'énergie locale

Produire davantage d'énergie locale grâce au doublement des capacités de valorisation énergétique : la chaleur issue de la combustion des déchets sera mieux valorisée grâce à l'installation d'un nouveau groupe turbo-alternateur commun aux Lignes 2 et 3.

Cela permettra :

- De continuer d'alimenter l'industriel voisin SecAnim en vapeur et potentiellement d'autres ;
- De produire de l'électricité, pour l'autoconsommation de l'UVE et du Sictom Sud-Allier, et pour le réseau électrique local.

ORGANISATION ET IMPLANTATIONS DES ACTIVITÉS SUR L'EMPRISE :



En termes d'aménagement : le projet implique de ré-organiser l'emprise actuelle pour accueillir les nouvelles installations et circulations sans consommer de nouvelles surfaces foncières (hormis création fonctionnelle d'un nouveau parc à bennes).

CHIFFRES CLÉS

115 000

tonnes/an
capacité de traitement de
l'UVE une fois modernisée

450 000

habitants
concernés

169

millions d'euros
d'investissement

6

collectivités

2030

année de
mise en service

Un projet qui s'élabore dans le cadre d'un dialogue continu

Le projet a fait l'objet d'une première phase de concertation volontaire non-obligatoire du 30 juin au 30 septembre 2025. Elle a été engagée par les collectivités du GAC et menée dans le respect du Code de l'environnement. Cette concertation préalable était destinée à informer le territoire, partager les objectifs du projet et recueillir les questions, attentes et contributions des habitants, élus, associations et acteurs locaux.

À partir de l'été 2026, et suite à la désignation de Lucanergies comme délégataire de la nouvelle DSP (Délégation de Service Public), une nouvelle séquence de dialogue s'engage. Un certain nombre de rencontres vont être organisées d'ici la tenue de la consultation du public (procédure qui remplace l'enquête publique environnementale) qui se tiendra au cours du premier trimestre 2027.



QUI PORTE LE PROJET ?

Lucanergies par  **VEOLIA**

Lucanergies, filiale de Ronaval (filiale de Veolia) exploitant de l'UVE de Bayet (depuis la création de l'usine en 1982) maître d'ouvrage de son projet de modernisation.

Le GAC

Le projet est mené pour le compte du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) constitué par 6 collectivités, fédérées autour du SICTOM Sud-Allier.



LE CALENDRIER DU PROJET

**Été 2026 –
Début 2027**

Phase de dialogue continu avec le territoire

**1^{er} semestre
2027**

Consultation du public puis obtention des autorisations réglementaires

2028 - 2029

Travaux de refonte (démantèlement de la ligne 1, modernisation de la ligne 2 et création d'une ligne 3)

2030

Mise en service

NOUS CONTACTER

Pour en savoir plus ou poser une question sur le projet :
sabine.compas@veolia.com

Lucanergies — 12 rue des Bouillots — 03500 Bayet
Tél : +33 4 70 45 48 57

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : 8h-12h30 et 13h30-17h

Plus d'informations sur le projet : www.uve-bayet.fr

POUR EN SAVOIR PLUS, FLASHEZ

